

Pour diffusion immédiate
Le 23 janvier 2012

Règlements de la chasse : modifications visant à protéger les populations de mouflons et de caribous

WHITEHORSE — Le ministre de l'Environnement, M. Currie Dixon, a annoncé aujourd'hui que le gouvernement du Yukon a modifié les règles sur la chasse en vertu du *Règlement sur la faune* afin de mieux protéger les mouflons de Dall du secteur du lac Kusawa ainsi que plusieurs hardes de caribous.

« En plus de refléter les points de vue du public, des chasseurs et des conseils des ressources renouvelables, les quatre modifications apportées aux règles sur la chasse sont aussi fondées sur les meilleures connaissances scientifiques et locales auxquelles nous avons accès », a déclaré M. Dixon. « Le gouvernement s'est engagé à protéger la faune du Yukon en maintenant le caractère durable des récoltes. »

La Commission de gestion de la faune aquatique et terrestre a recommandé d'apporter les modifications suivantes à la réglementation à la suite d'une consultation publique qui a eu lieu à l'automne 2010. La Commission a reçu près d'une centaine de témoignages, lesquels, dans l'ensemble, appuyaient les modifications proposées.

- Création d'un permis de chasse à accès restreint touchant les chasseurs titulaires d'un permis qui prévoient chasser le mouflon de Dall dans plusieurs sous-zones de gestion du secteur du lac Kusawa. Les nouvelles règles auront des répercussions sur les sous-zones de gestion 7-14, 7-16 et 7-19, pour lesquelles il n'y avait aucune restriction jusqu'à maintenant.
- En conformité avec les lignes directrices sur la gestion du caribou des bois dans l'ensemble du Yukon, seuls les animaux mâles des hardes de caribous des bois de la région de Bonnet Plume et du secteur des rivières Tay et Redstone dans le nord-est du Yukon peuvent dorénavant être abattus, et ce, jusqu'à la fin de la saison de chasse, soit le 31 octobre. La limite de prise dans les sous-zones de gestion 2-45, 2-64, 2-65 et 2-70 jusqu'à 2-93 sera fixée à un caribou mâle. De plus, la prolongation de la saison de chasse (du 1er novembre au 31 janvier) en ce qui a trait aux animaux mâles dans ces sous-zones de gestion sera annulée.
- Les sous-zones de gestion 5-06, 5-07 et 5-51 seront ajoutées en ce qui concerne l'aire de distribution de la harde de caribous Chisana. En 2012-2013, il y aura une interdiction de chasser dans ces trois sous-zones ainsi que dans le reste de l'aire de distribution de la harde.

De plus, le gouvernement a mis à jour le *Règlement sur la faune* afin de clarifier la façon dont les prises peuvent être transportées sur l'ancienne route de l'Alaska, entre la route de l'Alaska et Silver City.

« Le gouvernement continuera de collaborer avec la Commission de gestion de la faune aquatique et terrestre du Yukon et de respecter le mandat qui lui a été confié en vertu de l'Accord-cadre définitif », a ajouté M. Dixon. « Voilà donc un autre exemple qui illustre bien l'excellent travail accompli par la Commission au nom de la population yukonnaise. »

Les nouvelles règles seront ajoutées au *Guide la chasse au Yukon 2012-2013*, à la *feuille de données relative aux autorisations de chasse à accès restreint de 2012* et sur le site Web d'Environnement Yukon : www.env.gov.yk.ca.

-30-

Renseignements :

Elaine Schiman
Communications
Conseil des ministres
867-633-7961
<mailto:brianne.young@gov.yk.ca>

Nancy Campbell
Communications
Environnement Yukon
867-456-6794
nancy.campbell@gov.yk.ca

Communiqué numéro 12-007

Stay up to date with the latest Yukon government news by subscribing to our RSS feed here:
<http://www.gov.yk.ca/news/rss.html>. Or follow us on Twitter @yukongov.